

Mitan Éko

TRIMESTRIEL ÉCONOMIQUE DE LA CACEM

N°
08

CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
www.cacem.fr

DOSSIER
SPÉCIAL

LE CONTRAT DE BAIE, L'ENGAGEMENT DE TOUS !

ÉDITO



M. Yvon PACQUIT
Président du Comité de la Baie de Fort-de-France
4^{ème} Vice Président de la CACEM

Les acteurs du monde économique (institutionnels, publics, experts, société civile) se sont engagés à gérer durablement l'eau de la Baie de Fort-de-France et de son bassin versant. Signé le 07 mai 2010, le Contrat de la Baie de Fort-de-France (CdB) est notre outil privilégié pour reconquérir et préserver la qualité des eaux et des écosystèmes de la Baie et de son bassin versant. Porté par la CACEM depuis sa signature,

le contrat concerne un territoire qui s'étend au-delà des frontières du Centre avec 14 communes concernées, de Schœlcher, au Nord, jusqu'aux Anses d'Arlet, au Sud. A travers ce dispositif chacun de vous peut agir sur l'assainissement des eaux usées et pluviales, la protection des ressources et lutter contre les différents types de pollutions. Ce numéro spécial est l'occasion de vous présenter le Contrat de Baie, ses spécificités, les outils de gestion globale de l'eau mis à votre disposition et les actions qui y sont inscrites. Votre engagement et votre mobilisation comptent pour préserver et valoriser la Baie !

CARTOGRAPHIE



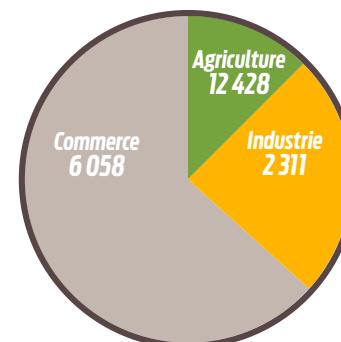
Contrat de Baie
Baie de Fort-de-France

- < Périmètre CACEM
- < Périmètre Contrat de Baie
- < Cours d'eau

Communes concernées: Schœlcher, Fonds Saint Denis, Gros-Morne, Fort-de-France, Saint-Joseph, Le Robert, Le Lamentin, Le François, Ducos, Rivière Salée, Rivière Pilote, Saint-Esprit, Les Trois-Ilets, Les Anses d'Arlets

« L'ENGAGEMENT DE TOUS,
L'ACTION DE CHACUN »

NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LE CdB



CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
DE LA BAIE DE FORT- DE- FRANCE

> **70 km² de baie** s'étendant sur un linéaire côtier d'une centaine de km, entre Schoelcher au Nord et les Anses d'Arlet au Sud (Cap Salomon) ;

> **345 km² de bassin versant** hydrographique de la Baie de Fort de France, soit près du tiers de la surface de la Martinique, drainé par de nombreux cours d'eau (La Lézarde, Rivière Salée, Rivière Madame, Rivière Monsieur, La Manche...)

> **14 communes** concernées

> **290 000 habitants** environ **70% de la population martiniquaise**

> **35 cours d'eau**

> **113 km² de milieux naturels**

> **81 km² de surfaces artificialisées**

> **151 km² de territoire agricole**

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE LA BAIE DE FORT- DE- FRANCE (CdB)?

Le Contrat de la Baie de Fort-de-France est une démarche concertée de préservation du patrimoine environnemental. Elle engage l'ensemble des acteurs de la Baie sur un programme de 65 actions décliné en 7 thématiques sur 7 ans. Les grandes orientations du programme d'actions du CdB ont pour but de restaurer, préserver, entretenir et mettre en valeur la qualité des eaux et des écosystèmes (milieux aquatiques) de la Baie et de son bassin versant. Cette démarche est à l'origine d'une large concertation locale associant l'ensemble des partenaires au sein d'un Comité de Baie. Ce premier Contrat de Baie (2010-2017) consacre l'essentiel de son budget à l'assainissement et à la réduction des flux de pollutions.

LES 7 THÉMATIQUES DU CONTRAT DE LA BAIE :

1. Assainissement des eaux usées domestiques ;
2. Assainissement des eaux pluviales urbaines ;
3. Lutte contre les pollutions liées aux activités industrielles, artisanales et portuaires ;
4. Réduction des pollutions phytosanitaires ;
5. Aménagement de l'espace rural et lutte contre l'érosion ;
6. Protection et entretien des milieux aquatiques ;
7. Pilotage et suivi du contrat.

UNE 40^{AINE} DE CO SIGNATAIRES

Les collectivités locales (CTM, CACEM, CAESM, Cap Nord Martinique, SICSM) 1

et Villes de Schoelcher, Fort de France, Saint Joseph, Lamentin, Ducos, Rivière Salée, Trois Ilets, Gros Morne, Saint Esprit, Anses d'Arlet, Robert, François, Fonds Saint Denis, Rivière Pilote)

Les administrations (DM, DEAL, DJSCS, DAAF) 2

Les organisations professionnelles et usagers de la Baie 3

(Chambre d'Agriculture, CCIM, CRPMEM, FDAAPPMA, FRAC –CTRC, FEDAPE, CMT)

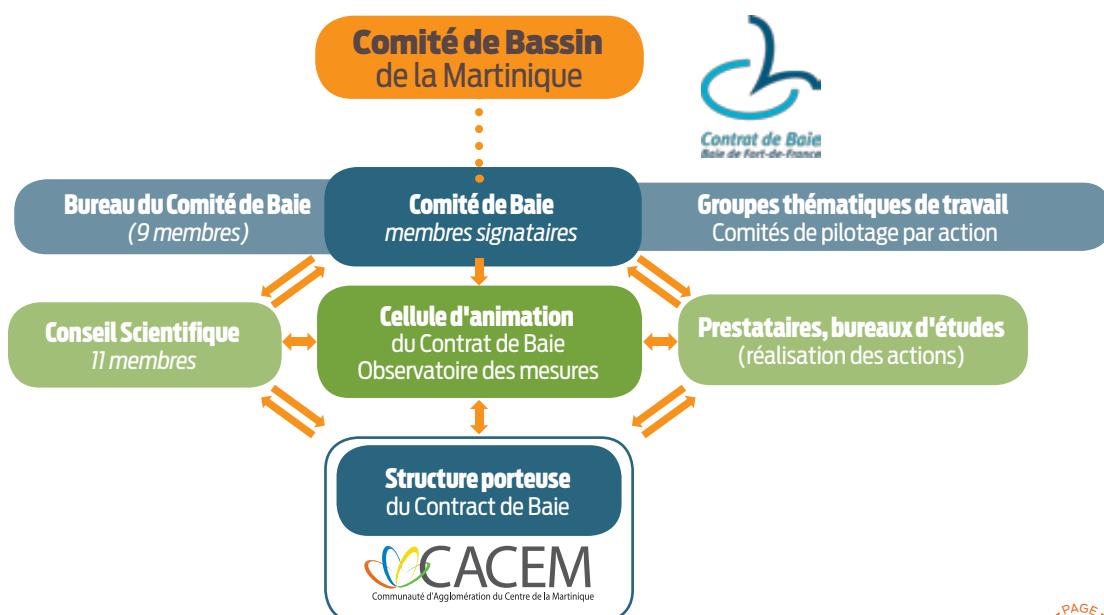
Les experts (OMMM, CAEC) 4

Les établissements publics (ODE, UA, IFREMER, CELRL, ONF, PNRM, BRGM, ARS) 5

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET SON ROLE D'EXPERT

Le conseil scientifique est composé de personnalités compétentes assurant la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion durable de l'eau sur la Baie de Fort-de-France et l'ensemble de son bassin versant. Ses 11 membres issus d'organismes publics (universités, établissements publics de recherche, administrations d'état ou territoriales, organisations internationales) exercent leurs activités dans des domaines touchant aux problématiques du Contrat de Baie. Cette instance consultative oriente et valide les actions menées par le Comité de la Baie de Fort-de-France. Elle émet des avis indépendants et formule des recommandations à caractère scientifique et technique. Ce conseil scientifique intervient ainsi sur la cohérence, la pertinence et la hiérarchisation des actions entreprises ou à entreprendre (études, travaux) au titre du Contrat de la Baie.

LE FONCTIONNEMENT ET LE MODE DE GOUVERNANCE DU CdB



LE ROLE DE LA CACEM

La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) assure le portage du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Une cellule dédiée d'animation du Contrat mobilise et aide les maîtres d'ouvrage afin de garantir sa bonne mise en œuvre. Elle a pour rôle de développer les synergies entre les acteurs grâce au suivi de l'avancement des actions et de contribuer à la promotion du Contrat de la Baie.

RÉFÉRENTS CELLULE CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE:

Stéphane JEREMIE,

Co-Animateur du Contrat de Baie
stephane.jeremie@cacem-mq.com

LD : 0596 79 71 87 - Port : 0696 86 69 82

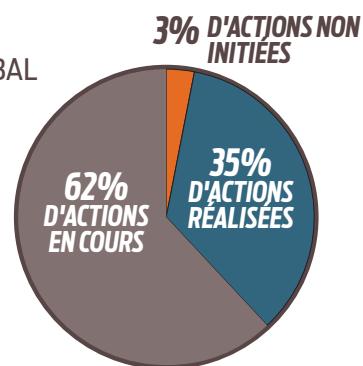
Axel VILLARD-MAUREL,

Co-Animateur du Contrat de Baie
axel.villard-maurel@cacem-mq.com

LD : 0596 60 74 40 - Port : 0696 40 26 21

LE CONTRAT DE BAIE, L'ENGAGEMENT DE TOUS !

BILAN 2010-2015

ÉTAT D'AVANCEMENT GLOBAL
DES ACTIONS : 68%

PERSPECTIVES PENDANT LA PROROGATION 2016-2017

- Un avancement maximal du programme d'actions
- La relance de la dynamique des actions sur le bassin versant
- La réalisation de l'évaluation du premier CdB (environnementale, technique, fonctionnement, financière, communication...)
- Une réflexion et prospective sur le prochain CdB et son futur programme d'action

UNE BAIE EN DANGER... UNE BAIE A PRESERVER

> Seulement **29%** des cours d'eau et **0%** des masses d'eau souterraine auraient un bon état chimique (SDAGE Martinique, 2009).

> **80** substances phytosanitaires ont été détectées dans les cours d'eau de la Martinique (ODE, décembre 2013)

> **65%** de la population urbaine et 40% de la population rurale ont des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif, soit 150 000 habitations.

> **240 000 habitations** non raccordées utilisent un système d'assainissement autonome (fosse septique) (DEAL - 2013)

↳ **+ de 90%** des installations d'assainissement non collectif sont non-conformes (ANC)

> **415 espèces marines** (végétales et animales) différentes, dont 5 espèces de coraux sont considérées comme vulnérables et 2 en danger d'extinction par l'UICN. **6**

Sans oublier le mérou de Nassau classé en danger d'extinction.

(BIOSPHERES/Université des Antilles 2014-2015)

VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE MOBILISATION COMPTENT POUR SAUVER LA BAIE !

VOUS ETES EXPLOITANTS AGRICOLES, VOUS SOUHAITEZ REDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES DANS VOS CULTURES ET PRODUIRE PLUS SAINEMENT...

- Quelles méthodes actuelles, quelles nouvelles techniques (alternatives) pour améliorer la sécurité alimentaire et protéger l'environnement ?
- Quelles solutions pour réduire l'usage des produits phytosanitaires ?
- Quelles sont les meilleures pratiques ?
- Les informations existent, où les trouver ?
- Comment avoir une bonne maîtrise du travail du sol afin d'éviter l'érosion ?

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE BAIE VOUS ACCOMPAGNENT :

Pour les questions relatives aux pesticides :

CONTACT CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Charles MOTTES

Tel: 0596 42 30 73

Mail: charles.mottes@cirad.fr

Pour les questions d'ordre général sur l'agriculture :

CONTACT CHAMBRE D'AGRICULTURE

Gilles MOUTOUSSAMY

Tel: 0596 51 75 75

Mail: developpement@martinique.chambagri.fr

CONTACT DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Benoît LOUSSIER

Tel: 0596 71 20 40

Mail: benoit.loussier@agriculture.gouv.fr

CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERCANTS, VOTRE ACTIVITE A UN IMPACT SUR L'EAU ET LES ECOSYSTEMES. LE PATRIMOINE NATUREL EST MENACE ET PARTICULIERERMENT VULNERABLE...

- Comment réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale fragilisant les écosystèmes marins ?
- Quelles sont les dégradations qui impactent le milieu marin, les coraux, les herbiers et les mangroves ?
- Comment développer l'économie « bleue » (activités liées à la mer et au littoral) tout en préservant l'environnement et ses composantes ?

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE BAIE VOUS ACCOMPAGNENT :

Pour les questions sur les affaires maritimes, la sécurité en mer et l'environnement:

CONTACT DIRECTION DE LA MER

Hervé MOUSSARON

Tel: 0596 60 80 30

Mail: herve.moussaron@developpement.durable.gouv.fr

Pour les formations et informations aux marins pêcheurs :

CONTACT COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES

Hugues FRANCIL

Tel: 0696 96 74 82

Mail: crpmemmartinique@orange.fr

Pour les informations et la réglementation sur la protection de l'eau et des milieux aquatiques et les solutions de financement :

CONTACT OFFICE DE L'EAU

Loïc MANGEOT

Tel: 06 96 90 20 01

Mail: loic.mangeot@eamartinique.fr

CONTACT DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Benjamin ESPERANCE

Tel: 0696 39 16 91

Mail: benjamin.esperance@developpement-durable.gouv.fr

INDUSTRIELS, CHEFS D'ENTREPRISES, VOTRE ACTIVITE REJETTE DES EAUX QUI DOIVENT ETRE TRAITEES ET CONTROLEES...

- Quelles solutions pour traiter vos rejets ?
- Comment se mettre aux normes et obtenir des aides ?
- Quelles sont les obligations réglementaires ?
- Quels sont les professionnels de l'assainissement non domestique (vidangeurs, entreprises d'entretien des fosses septiques, etc.) ?

Toute entreprise autorisée à raccorder les eaux usées issues de son activité au réseau public de collecte doit établir une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau d'eaux usées (ODYSSI au centre et SICSM au sud)

Lois sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 12 2006.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE BAIE VOUS ACCOMPAGNENT :

CONTACT ODYSSI

Yann LEDUFF

Tél. 0696 83 97 88

Mail: yann.leduff@odyssi.fr

CONTACT SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE ET SUD DE LA MARTINIQUE

Frédéric VOYER

Tel: 0696 26 32 86

Mail: fvoyer@sicsm.mq

Pour l'accompagnement, la réalisation de diagnostics, les informations et la sensibilisation sur l'eau, les déchets dangereux et l'énergie:

CONTACT CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MARTINIQUE

Isabelle LISE

Tel: 0696 21 49 01

Mail: i.lise@martinique.cci.fr

LE CONTRAT DE BAIE, L'ENGAGEMENT DE TOUS !

TÉMOIGNAGE DU GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE (GPMLM)

Mitan Eko : Pouvez-vous nous rappeler le contexte et les enjeux du projet de modernisation du Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM) ?

Jean-Rémy VILLAGEOIS, Président du Directoire du GPMLM :

Le GPMLM a un plan stratégique de développement multiple qui englobe le secteur conteneur, l'industrie, la croisière et l'énergie. La modernisation de la Pointe des Grives fait partie des projets les plus importants. Il s'agit de construire le terminal de demain en travaillant sur les aspects organisationnels, structurels (outillage et maintenance) et de sûreté. Le GPMLM est une porte vers l'Europe. La modernisation de la Pointe des Grives doit permettre de répondre aux enjeux du développement du trafic maritime à la croisée de l'Europe et de la Caraïbe.

L'ouverture du 3ème jeu d'écluses du Canal du Panama provoque une redistribution des lignes maritimes et des évolutions très importantes, à la fois, de la taille des navires qui touchent la Martinique, mais aussi de leur destination et de leur provenance.

Face à ces mutations, le GPMLM doit s'adapter pour rester compétitif. Le contraire aurait un impact lourd sur l'économie Martiniquaise impliquant des difficultés pour les clients du port à récupérer leurs marchandises, à exporter et en conséquence une hausse des prix pour le consommateur.

Il est donc important que le GPMLM joue pleinement son rôle en s'adaptant à la réorganisation des flux de transports et notamment aux bateaux plus grands. La modernisation du terminal de la Pointe des Grives est une réponse à ce besoin. Son extension offre ainsi une plus grande longueur de quai, plus de surface de terre-plein, des infrastructures mieux adaptées, etc.

M.E : Face à ces enjeux économiques, comment avez-vous réussi à intégrer les nouvelles données environnementales portées à votre connaissance par le Contrat de la Baie de Fort-de-France ? Plus particulièrement, comment êtes-vous parvenu à préserver la « Caye Grande Sèche » et sa biodiversité ?

JRV : Le projet d'extension a été initié et programmé en 2007. Depuis, il a mûri, car à la création du GPMLM en 2013 nous avons eu des éléments nouveaux qui nous ont permis d'avancer dans notre réflexion.

Benoît SEIDLITZ, Responsable du Département Ingénierie, Industrie et Environnement : Effectivement, le projet de base s'appuyait sur des solutions de dragage et de remblais hydraulique, méthodes classiques utilisées pour des extensions et créations portuaires. Toutefois, une plongée, réalisée dans le cadre d'une étude menée par le Contrat de la Baie de Fort-de-France, a révélé que le projet initial était en inadéquation avec la biodiversité présente sur zone de la « Caye Grande Sèche ».

Fort de ce constat, nous avons intégré à notre projet les résultats de l'étude afin de trouver des solutions alternatives permettant d'éviter le recours au dragage et aux prélèvements sur la zone. L'idée de prélever des matériaux en mer a donc été complètement exclue. C'est aussi toute notre technique qui a été modifiée. Afin d'avoir l'empreinte environnementale la plus optimale, des matériaux d'origine terrestre ont été amenés et les projets de dragage ont été abandonnés. Nous avons amélioré notre projet grâce à des études poussées et une instrumentation tout au long du chantier. Aujourd'hui, nous avons un ouvrage optimal en terme d'empreinte environnementale : zéro dragage, zéro remblais hydraulique et énormément d'utilisation de matériaux déjà présents sur le site, notamment des enrochements.

M.E : En quoi cette réorientation a-t-elle impacté le projet stratégique du GPMLM ?

JRV : Nous avons intégré une vision environnementale dans le pilotage du Port. Le projet stratégique du GPMLM a notamment été revu pour cela. Nous nous sommes donnés plus de temps pour intégrer les solutions et les tester. En ce sens, plus d'études ont été menées. Nous avons mis 6 mois à 1 an de plus pour finaliser notre projet. Loin d'être une perte de temps, ces délais supplémentaires nous ont permis d'intégrer une nouvelle approche. Cela n'a pas été facile, il a fallu écouter, concerter, modifier etc. mais le résultat aujourd'hui est très satisfaisant.

M.E : Vous avez réussi le challenge de concilier économie et environnement, quel bilan faites-vous de ce changement d'image ?

JRV : Le bilan ce n'est peut-être pas à nous de le faire. Au-delà de l'économique, nous avons une responsabilité sociétale et environnementale. Seuls nos partenaires peuvent en faire le bilan. Pour nous, il est évident qu'il est satisfaisant.

Nous avons entendu un certain nombre de sollicitations venant à la fois du Contrat de la Baie de Fort-de-France et des associations. L'ASSAUPAMAR, a joué un rôle important. Nous nous sommes engagés dans une voie, et nous avons été encouragés notamment par M. PACQUIT, Président du Comité de la Baie de Fort-de-France. Nous avons réussi à mettre en place une concertation intelligente avec l'ensemble de nos partenaires. Nos partenaires, l'Etat, la Région (CTM), le monde économique, nous ont fait confiance et nous en sommes heureux.

Le GPMLM est attendu sur d'autres enjeux. Nous restons très humbles là-dessus mais nous essayons au maximum d'intégrer le développement durable dans notre fonctionnement.

Je conseillerais aux entreprises concernées par la question environnementale d'accepter de se réinventer.

Crédit photo : Henri SALOMON

SIGLES

- 1 Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM), Communauté de l'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM), Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), Syndicat Intercommunal Centre et Sud Martinique (SICSM)
- 2 Direction de la Mer (DM), Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF).
- 3 Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM), Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins (CRPEM), Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), Fédération Régionale des Associations de Consommateurs—Centre Technique Régional de la Consommation (FRAC—CTRC), Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FEDAPE), Comité Martiniquais du Tourisme (CMT).
- 4 Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM), Campus Agro Environnemental (CAEC).
- 5 Office de l'Eau (ODE), Universités des Antilles (UA), Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), Office National des Forêts (ONF), Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Agence Régionale de Santé (ARS)
- 6 Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



Depuis le 9 novembre 2011 la Baie de Fort-de-France est classée au Club des Plus Belles Baies du monde grâce à ses nombreux atouts : la richesse de son territoire et sa forte fréquentation, son pôle d'échange migratoire et commercial, sa biodiversité, son paysage, son héritage historique et patrimonial.

La Baie de Fort-de-France, qui s'étend de Schœlcher aux Anses-d'Arlet, est un moteur de l'activité maritime et une zone d'attractivité touristique majeure.